

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

DECISION N° **11/01803**/MENA/DRH/SDPAA du **21 NOV. 2025**

portant **Promotion** de Conseillers à l'Extrascolaire , option Cantine,
dans les fonctions de coordonnateur, à l'issue des travaux
de la Commission de Promotion et de Mutation 2025

LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- Vu** la constitution;
- Vu** la loi n°2023-892 du 23 novembre 2023, portant Statut Général de la Fonction Publique;
- Vu** la loi n°95-696 du 07 septembre 1995, relative à l'enseignement telle que modifiée par la loi n°2015-635 du 17 septembre 2015;
- Vu** la loi n°2014-451 du 05 Août 2014, portant orientation de l'organisation générale de l'administration territoriale;
- Vu** le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique;
- Vu** le décret n°93-609 du 02 juillet 1993, portant modalités particulières d'application du Statut Général de la Fonction Publique;
- Vu** le décret n°98-740 du 22 Décembre 1998, fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'Etat;
- Vu** le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les ministères ;
- Vu** le décret n°2015-432 du 10 juin 2015, portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les établissements Publics Nationaux, tel que modifié par les décrets n°2016-1141 du 21 Décembre 2016 et 2020-532 du 24 Juin 2020;
- Vu** le décret n°2021-456 du 08 septembre 2021, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation;
- Vu** le décret n°2023-813 du 16 octobre 2023, portant nomination du premier Ministre Chef du Gouvernement;
- Vu** le décret n°2023-814 du 17 octobre 2023, portant nomination des Membres du Gouvernement;
- Vu** le décret n°2023-820 du 25 octobre 2023, portant attributions des Membres du Gouvernement;
- Vu** l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001, portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines;
- Vu** les résultats des travaux de la Commission de Promotion et de Mutation 2025 en date du 12 août 2025;
- Considérant les nécessités de service;

DECIDE

Article 1: Les Conseillers à l'extrascolaire, option Cantine dont les noms suivent sont **promus** dans les fonctions de Coordonnateur conformément au tableau ci-dessous.

N°	Matricule	Nom et Prénoms	DRENA D'origine	Poste d'origine	DRENA D'accueil	Poste D'accueil
1	362216C	YAO AMOIN MARIE CLAIRE	BONGOUANOU	IEPP M'BATTO	BONGOUANOU	GESTIONNAIRE DE MAGASIN
2	412074L	COULIBALY ABOUBACAR	BOUNDIALI	IEPP TENGRELA	BOUNDIALI	GESTIONNAIRE DE MAGASIN
3	277879Q	ATSE N'TAMON OSCAR	DIMBOKRO	IEPP DIMBOKRO	DIMBOKRO	GESTIONNAIRE DE MAGASIN
4	250236L	ADIKO KOUAMELAN JOACHIM	ABOISSO	IEPP ADIAKE	ABOISSO	COORDONNATEUR

Article 2: La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS

MENA/DRH/SDPAA	1
IGENA	1
STRUCTURE D'ORIGINE	2
STRUCTURE D'ACCUEIL	2
INTERESSES	2



★ QUATTARA Drissa